

REÇU LE 27 FEV. 2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

7698

Amiens, le 20 février 2014

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la société SNC MSE LA COUTURELLE, dont le siège social est sis Tour de Lille – Boulevard de Turin à Lille (59777), de sa déclaration du 16 janvier 2014 concernant une demande de modification du modèle d'éolienne pour son projet comprenant dix éoliennes implantées sur le territoire des communes de BIACHES, BARLEUX et FLAUCOURT, dont les permis de construire ont été accordés par arrêtés préfectoraux du 18 mars 2013.

L'ensemble des installations devra être conforme :

- aux dispositions de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ;
- aux permis de construire et études accompagnant la demande initiale et la demande de modification.

Pour le préfet et par délégation :
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de la commune de BIACHES
- Monsieur le maire de la commune de BARLEUX
- Madame le maire de la commune de FLAUCOURT
(S/C de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Péronne)
- à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Péronne
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie
- à l'inspection de l'environnement (DREAL UT 80 – Subdivision 1)
- au directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme